

Procès-verbal de l'Assemblée des délégués du AGSO

mercredi 14 mai 2025

Présences :

	<u>Délégués</u>	<u>Comité de Direction</u>
Rue	xxx Conus Claude	Périsset Patrick
Siviriez	Cosandey Pascal xxx	Jaquier Emmanuel
Ursy	Dubey Philippe Ronce Julien Conus Patrice Dutoit Didier	Magnin Régis
Excusés	Gobet René (Siviriez) Aeby Joseph (Rue) Ruef Bayiha Christine (CD Ursy)	
Absent	Demierre Jean-Louis (anciennement Montet)	
Président	Dubey Philippe	
Caissier	Butty Gilbert	
Secrétaire	Conus Marie-Claude	
Fontainier	Deillon Rémi	
Scrutateur	Jaquier Emmanuel	
Total des voix :	6	Majorité statutaire : 5 voix

Le Président de l'AD, M. Philippe Dubey, ouvre l'assemblée à 20 heures. Il souhaite la bienvenue aux représentants des communes, aux membres du CD et à son Président M. Régis Magnin, au caissier et à la secrétaire.

Aucune remarque n'est faite quant à la convocation du 16 avril 2025 cette assemblée peut valablement délibérer. M. Jaquier Emmanuel est nommé comme scrutateur.

Ordre du jour :

1. Procès-verbal de l'AD du 13.11.2024
2. Nomination de deux membres au comité de direction
3. Comptes 2024
 - 3.1 Présentation des comptes
 - 3.2 Rapport de l'organe de révision
 - 3.3 Approbation
4. Rapport de gestion
5. Approbation de la modification des statuts de l'AGSO
6. Divers

Procès-verbal de l'Assemblée des délégués du AGSO

mercredi 14 mai 2025

1. Procès-verbal de l'AD du 13.11.2024

Le procès-verbal de l'AD du 13.11.2024, joint à la convocation, est accepté à l'unanimité. La Secrétaire est remerciée pour celui-ci.

2. Nomination de deux membres au comité de direction

Le comité de direction se compose d'un représentant pour chacune des communes de Rue, Siviriez et de trois pour Ursy conformément aux statuts que nous devons approuver ce soir.

Suite à la démission de M. Patrick Périsset de la Commune de Rue, nous devons élire un nouveau membre au comité de direction pour Rue.

Nous devons également élire un membre supplémentaire pour Ursy.

Proposition pour Rue : M. Claude Conus

Proposition pour Ursy : M. Didier Dutoit

Décision : Messieurs Didier Dutoit et Claude Conus sont élus par acclamation

3. Comptes 2024

3.1 Présentation des comptes

M. Gilbert Butty, caissier, donne lecture des comptes 2024 avec les informations détaillées de chaque chapitre.

Résultats du compte général

Libellés	Comptes 2024	Budget 2024
Charges d'exploitation	125'347.47	186'850.00
Revenus d'exploitation	125'347.47	186'850.00
Résultat de l'activité d'exploitation	0.00	0.00
Charges financières	0.00	0.00
Revenus financiers	0.00	0.00
Résultat provenant de financement	0.00	0.00
Résultat opérationnel	0.00	0.00
Charges extraordinaires	0.00	0.00
Revenus extraordinaires	0.00	0.00
Résultat extraordinaire	0.00	0.00
Résultat total, compte de résultats	0.00	0.00

Répartition des charges administratives, d'exploitation et financières, total des frais d'exploitation à répartir : CHF 27'636.51.

Commune	Habitants	%	Francs
Montet	493	9.52	2'629.75
Rue	719	13.88	3'835.30
Siviriez	483	9.32	2'576.40
Ursy	3'486	67.28	18'595.05
Totaux	5181	100.00	27'636.51

3.2 Rapport de l'organe de révision

Rapport de la commission financière

La parole est passée à M. Julien Ronce, Secrétaire de la commission financière. « Dans son rapport du 2 mai 2025, CB Fiduciaire à Vuarmarens conclut que les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2024 sont conformes à la loi. L'organe de révision recommande à l'assemblée des délégués l'approbation des comptes 2024. La commission financière n'a aucun commentaire à émettre ».

3.3 Approbation

Approbation des comptes 2024 :

- Les comptes 2024 sont approuvés à l'unanimité.

Le Président remercie le caissier, pour ses explications et tout le travail accompli.

4. Rapport de gestion

La parole est donnée à M. Régis Magnin, Président du Comité de Direction, pour la présentation de son rapport (cf document en annexe).

M. le Président remercie M. Régis Magnin pour son rapport.

5. Approbation de la modification des statuts de l'AGSO

Suite à la fusion des communes de Montet (Glâne) et Ursy, nous devons revoir les statuts de l'AGSO. Les modifications suivantes (en rouge) sont soumises à l'approbation des délégués :

Art. 2

Membres

¹ Sont membres de l'Association les communes de : Siviriez, Rue et Ursy.

² Seuls le secteur de Prez-vers-Siviriez pour la commune de Siviriez, ainsi que ceux de Blessens et de Rue pour la commune de Rue, sont concernés par les présents statuts.

Art. 7

Composition

¹ L'assemblée des délégués se compose d'un délégué par commune membre pour une participation finale aux investissements, selon l'annexe I, inférieurs à 10% et d'un délégué supplémentaire par tranche de 10% ou fraction de 10% de participation supérieure.

^{1bis} Une commune ne peut disposer de plus de la moitié des voix.

² Les délégués sont nommés par le conseil communal de chaque commune pour une législature ou pour le reste de celle-ci conformément à l'art. 115 al. 4 LCo.

³ Chaque délégué a droit à une voix. La composition est la suivante :

Siviriez 2, Rue 2, Ursy 4.

Art. 10

Attributions

L'assemblée des délégués a les attributions suivantes :

- a) élit le président et le vice-président de l'assemblée ;
- b) élit le président et les membres du comité de direction ;
- c) élit les membres de la commission financière ;
- d) désigne l'organe de révision ;
- e) décide du budget, approuve les comptes et prend acte du rapport de gestion;
- f) exerce les autres attributions de nature financière conformément à la législation sur les finances ;
- g) décide de toutes les transactions immobilières en relation avec la poursuite de son but ;
- h) approuve le plan des infrastructures d'eau potable (PIEP) et les plans des projets ;
- i) elle adopte les règlements de portée générale, dont en particulier le règlement des finances ;
- j) fixe les indemnités et jetons de présence du comité de direction ;
- k) admet de nouvelles communes et fixe les conditions d'entrée sur proposition du comité de direction ;
- l) surveille l'administration de l'association ;
- m) décide des modifications des statuts ;
- n) approuve les contrats conclus conformément à l'art. 112 al. 2 LCo.

Art. 13

Composition

¹ Le comité de direction se compose d'un représentant pour chacune des communes de Rue, Siviriez et de trois représentants pour la commune d'Ursy.

² Chaque membre de l'Association propose son ou ses représentants à l'assemblée des délégués.

Art. 24

Référendum

¹ Les décisions de l'assemblée des délégués concernant une dépense nouvelle supérieure à Fr. 300'000.- sont soumises au référendum facultatif au sens de l'article 123 d LCo.

² Les décisions de l'assemblée des délégués concernant une dépense nouvelle supérieure à Fr. 1'000'000.- sont soumises au référendum obligatoire au sens de l'article 123 e LCo.

³ C'est le montant net de la dépense qui fait foi, après déduction des subventions et participations de tiers.

Procès-verbal de l'Assemblée des délégués du AGSO

mercredi 14 mai 2025

⁴ En cas de dépenses renouvelables, les tranches annuelles sont additionnées. Si le nombre d'années durant lesquelles la dépense interviendra ne peut pas être déterminé, il est compté dix fois la dépense annuelle.

Art. 37

Dispositions finales

¹ Les présents statuts entrent en vigueur le 1^{er} janvier 2022, sous réserve de leur approbation par la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts du canton de Fribourg.

² Les statuts du 10 novembre 2009 sont abrogés.

³ Les révisions partielles ont été approuvées par l'assemblée des délégués du 20 octobre 2021 et du

Participation nette à l'investissement au 31.12.95

Communes	%	Fr.
Siviriez (secteur Prez-vers-Siviriez)	10.59	191'157.-
Rue (secteurs Blessens et Rue)	16.59	299'387.-
Ursy	72.82	1'313'954.-
	100	1'804'498.-

Préavis de la commission financière :

La parole est passée à M. Julien Ronce, Secrétaire de la commission financière. « La commission financière a pris connaissance de la modification des statuts de l'Association. Elle donne un préavis favorable et recommande aux délégués d'approuver les modifications proposées.

Décision :

La modification des statuts est approuvée à l'unanimité

6. Divers

M. Emmanuel Jaquier remercie M. Régis Magnin, Président du comité de direction.

Concernant le remplacement de M. Pascal Cosandey (Commune de Siviriez), un nouveau délégué sera nommé par la commune de Siviriez. Un nouveau membre devra également être désigné pour la commission financière cet automne.

Au terme de l'assemblée, M. le Président souhaite adresser ses remerciements les plus sincères à M. Gilbert Butty, qui met un terme à son mandat d'administrateur des finances de l'AGSO après plus de 35 années de service exemplaire. Son dévouement, sa rigueur et son engagement constant ont été des atouts précieux pour notre

Procès-verbal de l'Assemblée des délégués du AGSO mercredi 14 mai 2025

institution. Il est également vivement remercié pour les nombreuses années consacrées à l'ACSU et à l'EVMC, au service de l'intérêt public.

Enfin, M. le Président adresse ses remerciements à M. Rémi Deillon, fontainier de la Commune d'Ursy, pour la gestion du réseau d'eau.

La parole n'est plus demandée.

Le Président remercie tous les délégués, le Comité de Direction, le caissier, la secrétaire et la commune d'Ursy qui nous accueille ce soir. L'AD est levée à 20h35.

Le Président :
Philippe Dubey

La Secrétaire :
Marie-Claude Conus